REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE VALENCIENNES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET: 21590606600463

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Valenciennes

M. 14 Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif voté par nature

BUDGET ANNEXE: CENTRE AQUATIQUE (3)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	7
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	12
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	13
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	14
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	15
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	16
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	·
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	17
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

⁽²⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

⁽³⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

⁽⁴⁾ Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	873 000,00	933 000,00	933 000,00
60611	Eau et assainissement	118 500,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	361 500,00	460 000,00	460 000,00
6156	Maintenance	220 000,00	296 000,00	296 000,00
6161	Multirisques	20 000,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	20 000,00	20 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	150 000,00	100 000,00	100 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	460 416,00	0,00	0,00
65888	Autres	460 416,00	0,00	0,00
66	Charges financières	71 500,00	68 458,00	68 458,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 500,00	67 458,00	67 458,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	770 000,00	616 146,00	616 146,00
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	770 000,00	616 146,00	616 146,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
T	OTAL DES DEPENSES REELLES	2 174 916,00	1 617 604,00	1 617 604,00
		•		
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	61 500,00	56 500,00	56 500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	15 000,00	10 000,00	10 000.00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	46 500,00	46 500,00	46 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
7	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	61 500,00	56 500,00	56 500,00
		-		
	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 236 416,00	1 674 104,00	1 674 104,00
(= 1	otal des dépenses réelles et d'ordre)	,	, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	+
		DECTEC	A DEALIGED N 4 (0)	
		KESTES	A REALISER N-1 (9)	0,00
		D 002 RESULTAT REPOR	TE OU ANTICIDE (0)	0,00
		D 002 RESULTAT REPOR	TIE OU ANTICIFE (9)	=
	TOTAL DES DE	PENSES DE FONCTION	JEMENT CLIMILI EES	1 674 104,00
	TOTAL DES DE	I LIGES DE FONCTIONS	4LINEITI COMOLEES	1 074 104,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 646 000,00	1 674 104,00	1 674 104,00
7552 757	Prise en charge déficit BA administratif Redevances versées par fermiers, conces.	1 246 000,00 400 000,00	1 256 104,00 418 000,00	1 256 104,00 418 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	130 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	130 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 776 000,00	1 674 104,00	1 674 104,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	460 416,00	0,00	0,00
791	Transferts charges de gestion courante	460 416,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	460 416,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 236 416,00	1 674 104,00	1 674 104,00
				+
		RESTES	S A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
	R 0	02 RESULTAT REPO	RTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	B		· ·	=
	TOTAL DES RECE	TTES DE FONCTION	NEMENT CUMULEES	1 674 104,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	30 000,00	34 000,00	34 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	34 000,00	34 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 917 191,89	1 334 763,53	1 334 763,53
2313	Constructions	1 917 191,89	1 334 763,53	1 334 763,53
	Total des dépenses d'équipement	1 947 191,89	1 368 763,53	1 368 763,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00	250 000,00	250 000,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	250 000,00	250 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 200 687,71	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	2 200 687,71	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 450 687,71	250 000,00	250 000,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 397 879,60	1 618 763,53	1 618 763,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	460 416,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	460 416,00	0,00	0,00
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	460 416,00	0.00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	460 416,00	0.00	0,00
			5,55	
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 858 295,60	1 618 763,53	1 618 763,53
		-		+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUT	ION NEGATIF REPORT	E OU ANTICIPE (8)	0,00
				=
	TOTAL DES DEF	PENSES D'INVESTISSE	EMENT CUMULEES	1 618 763,53

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 796 795,60	1 562 263,53	1 562 263,53
1322	Subv. non transf. Régions	2 778 393,32	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	1 562 263,53	1 562 263,53
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 500 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	518 402,28	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 796 795,60	1 562 263,53	1 562 263,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<u></u>	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 796 795,60	1 562 263,53	1 562 263,53
	TOTAL DEG REGETTEG RELECTED	4 190 193,00	1 302 203,33	1 302 203,33
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	61 500,00	56 500,00	56 500,00
281538	Autres réseaux	15 000,00	10 000,00	10 000,00
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	46 500,00	46 500,00	46 500,00
	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE	10 000,00	70 000,00	10 000,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT	61 500,00	56 500,00	56 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	 		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	61 500,00	56 500,00	56 500,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1		
IOIAL DE	(= Total des recettes réelles et d'ordre)	4 858 295,60	1 618 763,53	1 618 763,53
	(= Total des receites reciles et à ordre)			
		DECTES A	DEALIGED N. 4.70	+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,00
		TION DOOLT!	- OLI ANTICI (C)	+
	R 001 SOLDE D'EXECU	TION POSITIF REPORTI	E OU ANTICIPE (8)	0,00
	·	OFTEO DUE VEGETOS	MENT OURS II SEC	=
	TOTAL DES RE	CETTES D'INVESTISSE	MENI CUMULEES	1 618 763,53

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

 $^{(4) \} Le\ vote\ de\ l'organe\ d\'elib\'erant\ porte\ uniquement\ sur\ les\ propositions\ nouvelles.$

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI $041 = RI \ 041$.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Intérêts (3) Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		7112			Emprunts et		rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 000 000,00									
1CA	SFIL CAFFIL	03/08/2018	10/09/2018	01/01/2019	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.51 %	1,510	1,540	EUR	Т	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

VILLE DE VALENCIENNES - CENTRE AQUATIQUE - BP - 2021

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 000 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

							s et dettes au 01/01					
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 500 000,00					250 000,00	67 457,15	0,00	16 222,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 500 000,00					250 000,00	67 457,15	0,00	16 222,02
1CA	N	0,00	A-1	4 500 000,00	17,75	F	Taux fixe à 1.51	1,540	250 000,00	67 457,15	0,00	16 222,02
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 500 000,00					250 000,00	67 457,15	0,00	16 222,02

VILLE DE VALENCIENNES - CENTRE AQUATIQUE - BP - 2021

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		71110 11	. /				<u> </u>	UIVE DE	HOX (HONO	,,,,				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES	ll ll
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de			_			
taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	produits	1	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	14/03/2002
CGCT): 650 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modificationet de révision des	5	30/03/2000
	documents d'urbanisme		
L	Frais d'études	5	30/03/2000
L	Frais de recherche et développement	5	30/03/2000
L	Frais d'insertion	5	30/03/2000
L	Logiciels dissociés et licences d'utilisation	2	30/03/2000
L	Mobiliers urbains et de voirie	5	30/03/2000
L	Matériels informatiques réseau ACV (hors câblage)	4	30/03/2000
L	Câblage réseau ACV	10	30/03/2000
L	Matériel et outillages d'incendie	10	30/03/2000
L	Matériels roulant de voirie	10	30/03/2000
L	Autres matériels et outillage de voirie	8	30/03/2000
L	Matériel et outillage de jardin	5	30/03/2000
L	Autres matériels et outillage des ateliers	5	30/03/2000
L	Matériels sportifs	10	30/03/2000
L	Matériels de transports techniques	8	30/03/2000
L	Flotte privée et deux roues	6	30/03/2000
L	Equipement de garage	10	30/03/2000
L	Remplacement pièces de véhicule	5	30/03/2000
L	Matériels de bureau	10	30/03/2000
L	Matériel informatique (hors ACV)	4	30/03/2000
L	Matériels scolaires et peri-scolaire	8	30/03/2000
L	Mobilier de bureau	10	30/03/2000
L	Mobilier scolaire	10	30/03/2000
L	Equipements de cuisine	10	30/03/2000
L	Gros matériel d'entretien	10	30/03/2000
L	Matériels et instruments de musique	15	30/03/2000
L	Equipements de cimetière	5	30/03/2000
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2011
	Subv. équipement versées pour biens mobiliers/matériels/études	5	21/06/2012
L	Subv. équipement versées pour biens immobiliers/ installations	15	21/06/2012
L	Subv. équipement versées pour projets d'intérêt national	30	21/06/2012

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		250 000,00	1 250 000,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	250 000,00	250 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	250 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	00,0	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

	RESSOURCES PROPRES						
Art. (1) Libellé (1)		Propositions nouvelles	Vote (2)				
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		56 500,00	III 56 500,00				
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00				
10222	FCTVA	0,00	0,00				
10223	TLE	0,00	0,00				
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00				
10228	Autres fonds	0,00	0,00				
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00				
26	Participations et créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières						
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	56 500,00	56 500,00				
15	Provisions pour risques et charges						
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00				
26	Participations et créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières						
28	Amortissement des immobilisations						
281538	Autres réseaux	10 000,00	10 000,00				
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations						
31	Matières premières (et fournitures) (4)						
33	En-cours de production de biens (4)						
35	Stocks de produits (4)						
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours						
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices						
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	46 500,00	46 500,00				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers						
59	Prov. dépréc. comptes financiers						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00				
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00				

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	56 500,00	0,00	0,00	0,00	56 500,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	250 000,00
Ressources propres disponibles	IV	56 500,00
Solde	V = IV - II (6)	-193 500,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

⁽⁵⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2017-01	34 067 000,00	0,00	34 067 000,00	32 732 236,47	1 334 763,53	0,00	0,00
CENTRE							
AQUATIQUE							

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de membres présents : 38 Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES:
Pour: 35
Contre: 1
Abstentions: 6

Date de convocation : 02/12/2020

Présenté par LE MAIRE (1), A VALENCIENNES, le 08/12/2020 LE MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE A VALENCIENNES, le 08/12/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALEXANDRE DELPHINE	
ANDRIS JOELLE	
AUDEGOND ARMAND	
BEYROUTI VALÉRIE	
BILLOIR LUDIVINE	
BROUILLARD MICHEL	
CAPPELLE DANIEL	
CARON ELODIE	
CAUDRELIER ELISA	
COLSON AURORE	
DEGALLAIX LAURENT	
DEL CIOTTO LORENZO	
DELOGE FRANCK	
DESOIL ISABELLE	
DI VITA SALVATORE	
DUFOUR-LEFORT RÉGIS	
DUMORTIER MARYSE	
GANA KARIM	
GRANDAME JEAN MARCEL	-
GUALANO MATTEO	-
HUANT KOSTIA	

VILLE DE VALENCIENNES - CENTRE AQUATIQUE - BP - 2021

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

HÉGO MONIQUE	
KOLLER FRANCK	
L'HERMINÉ ARNAUD	
LAMBERT FABIENNE	
LECLERCQ EMILIE	
LEGRAND DIDIER	
LORETTE NATHALIE	
LORRIAUX VALÉRIE	
MANNARINO GENEVIEVE	
MARCHANT GUY	
MARTINEZ MICHAEL	
MERIAUX SOPHIE	
MOREAU BERNARD	
NOIRET JEANINE	
OMONT QUENTIN	
PLAQUET CHANTAL	
PRESSOIR JOSÉ	
RIZZO DIDIER	
ROUSSIÈS PATRICK	
SANIEZ DEBORAH	
SPRATBROW MAURICE	
TROADEC LUCE	

Certifié exécutoire par LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : assemblée.